

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 Février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit février à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au restaurant scolaire, sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (14) : M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, Mme Sandra AUPETIT, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Jean-Michel CASSAGNE, Mme Karine CHARRIER, Mme Catherine DEGRAVE, M. René DAUDIN, M. Patrick FALOURD, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Yamina NUNES, M. Jean-Marie SERVANT, M. Hubert TCHEMENIAN, Mme Mina TRUFFERT.

Etait absent représenté (1) : M. Marc LETANNEAUX pouvoir à M. Patrick FALOURD

Mme Sandra AUPETIT a été élue Secrétaire de Séance

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-neuf heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos en raison des circonstances sanitaires exceptionnelles.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 08 Décembre 2020. En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Pour rendre hommage à M. Michel FERRAND, Maire de ANCHÉ, décédé le 20 Janvier dernier, une minute de silence a été observée.

Présentation de la synthèse du projet de territoire – CCCVL :

Monsieur le Maire présente le projet de territoire de la CCCVL aux membres du conseil municipal :

- Les objectifs du projet de territoire,
- Le calendrier/état d'avancement,
- Positionnement et identités,
- Environnement, ressources et patrimoines,
- Dynamiques résidentielles et urbaines,
- Services à la population,
- Dynamiques économiques,
- La gouvernance,
- Rétrospective financière de la communauté de communes.

1. Demande de subvention : DSIL 2021 - 037 210 001/2021 :

L'objectif principal du projet est de modifier le système de chauffage du restaurant scolaire,

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	2 575 €	25 %
Etat - DSIL	7 725 €	75 %
TOTAL Hors Taxes	10 300 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de « Modification du système de chauffage du restaurant scolaire » et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE le Maire à déposer le dossier de subvention et à signer tout document s'y rapportant.

2. Prise en charge des frais de déplacements – Personnel et élus – 037 210 002/2021 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le changement de mandature implique que soit reprise la délibération permettant le remboursement des frais de déplacement comprenant le transport (billets de train, péage, parking...), la restauration ou encore l'hébergement des agents lorsqu'ils sont amenés à suivre des formations délivrées par des organismes de formation ou structures comme le CNFPT, le Centre de Gestion ou autres dès l'instant que ladite formation aura été validée par l'autorité territoriale.

Dans un même temps, il conviendrait d'y adjoindre le remboursement des frais de déplacements dont les élus locaux s'acquittent dans l'exercice de leur mandat ou de leurs fonctions.

Ainsi, l'article R 2123-22-2 (*inséré par Décret n° 2005-235 du 14 mars 2005 art. 2, art. 4 Journal Officiel du 18 mars 2005*) précise que les membres du conseil municipal peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives, à la prise en charge des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements hors du territoire de la commune pour prendre part aux réunions des organismes dont ils font partie.

Qu'il s'agisse des agents ou des élus, les frais de transport pour l'utilisation d'un véhicule personnel font l'objet d'un remboursement forfaitaire dans la limite des indemnités allouées aux fonctionnaires de l'Etat (cf barème kilométrique annuel publié en janvier de chaque année au Bulletin Officiel des Finances Publiques).

S'agissant des autres moyens de transport, la prise en charge s'effectuera sur la base des frais réels, sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives (billets de train, parking, etc...) à condition toutefois que les dépenses ne soient pas excessives au regard de la nature et du lieu de la mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la prise en charge financière des frais de déplacement à l'encontre des agents et des élus dans les conditions ci-dessus énoncées.
- Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6251 du Budget Primitif.

3. Liste des dépenses à imputer sur le compte 6232 Fêtes et cérémonies – 037 210 003/2021 :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Monsieur le Receveur Municipal a invité toutes les collectivités à détailler, dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépenses imputées sur le compte 6232 Fêtes et cérémonies et invite l'assemblée à préciser les différents groupes de dépenses qui seront imputés sur le compte 6232.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide que seront imputées sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
 - Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques et à caractère officiel (08 Mai, 14 Juillet, 11 Novembre...),
 - Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements notamment lors des mariages, naissances, décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
 - Le repas des aînés, les colis de Noël offerts aux aînés,
 - Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations et contrats,
 - Les concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux...)
 - Les frais d'annonce, de publicité et parutions liées aux manifestations,
 - Les frais de restauration (élus, agents et le cas échéant de personnalités extérieures)
- lors de rencontres, de manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

4. Questions diverses :

- Pour information : - Lecture des cartes de remerciements suite aux colis de Noël offerts aux aînés de la commune,

- Cimetière : Monsieur le Maire présente la demande de M. BUTON Laurent de voir déposer une plaque commémorative sur la tombe de son aïeul, M. BONNIN Pierre, Maire de 1922 à 1935, décédé le 23 Juin 1947. A défaut, il sollicite une participation financière à la gravure d'une inscription sur le monument funéraire. Le conseil municipal répond défavorablement à cette demande personnelle.

- Lecture du courrier du SIEIL : Projet « Hercule »,

- Tour de table : - Mme DEGRAVE : une réunion sera organisée le 24 Février avec l'entreprise FICHOT, Mme BUSSEREAU Présidente du RPI et les employés afin de définir les besoins en produit d'entretien,
- Mme TRUFFERT : Information sur le déficit du budget PNR et les solutions envisagées pour y remédier,

Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 Juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 21 H 30.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 19 Février 2021
La Secrétaire de séance,
Sandra AUPETIT

Le Maire,
Didier GUILBAULT